

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 MARS 2004

LE MASSACRE DU TEMPLE SOLAIRE : De nouveaux documents et révélations troublantes évocant les services secrets et les partis politiques français.

La famille Vuarnet et d'autres familles de victimes du massacre du Temple Solaire présenteront à la presse internationale et française, lundi 22 Mars à 14h, de sérieux nouveaux éléments **concernant les révélations que l'un des experts de l'instruction a faites il y a peu de temps dans la presse et d'une lettre anonyme évoquant des règlements financiers liés à l'affaire de l'OTS !**

Un document daté de 1997 est parvenu au Journal L'INVESTIGATEUR en Belgique ainsi qu'au Cabinet de Maître Alain Leclerc indiquant clairement que d'importantes sommes d'argent ont fluctué entre des partis politiques français, l'AMORC et l'OTS.

Nous souhaitons que la Justice contrôle l'authenticité de ce document !

A ce document viennent s'ajouter les déclarations du Docteur psychiatre Jean Marie Abgrall, expert dans cette instruction, **qui s'est laissé aller à d'étranges allusions, en supposant des liens entre la CIA, les réseaux Gladio et les services secrets français dans la création et le contrôle des organisations néo-templières telles que l'OTS.**

L'Ordre du Temple Rénové (ORT - ancêtre de l'OTS) " a été un relais du réseau Gladio, courroie de transmission de la CIA contre le péril marxiste" dit Jean Marie Abgrall selon le magazine Le Point. " C'est une vérité qui nous dépasse qui va jusqu'au secret d'Etat. Je m'exprimerai un jour. Comme le Juge, on a tous des versions officielles. " a-t-il également indiqué.

Nous souhaitons que la Justice entende Monsieur Abgrall sur cette vérité qui, selon lui nous dépasse et sur sa version qui semble ne pas être la même que celle du Juge instructeur, qui nous le rappelons avait sollicité Monsieur Abgrall pour être l'un de ses experts dans le cadre de l'instruction et de l'enquête de l'affaire OTS !

Enfin un autre document démontre l'ampleur des pressions illégales exercées par le service des renseignements français sur la juridiction de Grenoble en juin 2001 afin de voir débouter les parties civiles.

Rappelons que cette affaire présente, dans le mystère non encore élucidé du massacre de St Pierre de Chérennes, deux volets distincts. Jean et Alain Vuarnet, les époux Schleimer, les époux Rostan et d'autres familles sont parties civiles dans le procès de Grenoble, tandis que les experts Messieurs Chaumeil et Abgrall sont mis en examens pour violation du secret de l'instruction dans l'instruction parisienne. **Jean Marie Abgrall vient de changer radicalement sa position initiale dans cette affaire, déclarant maintenant ce que l'on a pu lire dans le Point et Nice-Matin.**

La conférence de presse se déroulera à l'Hôtel Holiday Inn, 10 Place de la République à Paris 11ème, le lundi 22 mars 2004 à 14h.